



Mairie de COMPREGNAC

## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mai 2021 à 19h30

**Présents :** Mmes ALVES Mélanie, MORENO Véronique, JULIEN Olivier, LAMBRECHT Mathieu, TREILLET Alexis.

**Absents excusés:** JALBERT Bruno  
LAFON Duncan

**Secrétaire de séance :** LAMBRECHT Mathieu, adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Information des démissions des élus
- Élections Municipales Partielles Complémentaires
- Réparation de la borne à incendie
- Fleurissement de la commune

Le quorum pour cette réunion est de 5 personnes présente sur 7 prévues. Le conseil municipal peut donc se réunir légalement. Le minimum autorisé est de 3 personnes en période COVID.

Signature du procès-verbal du dernier conseil du 12 Avril par les 5 personnes présentes pour les parties :

- Adoption Taxe Foncière sur bâti/ non bâti
- Adoption Pacte de Gouvernance Communauté de Communes Millau Grand Causse
- Rejet du Vote du Budget Principal et Eau /Assainissement

### Information des démissions des élus :

Suite à la démission de Mme le Maire Céline GUIBERT le 11 Mai, 3 autres conseillers ont démissionné.

Il s'agit des personnes suivantes :

Mr Guy COURTINES démission le 12 Mai,

Mme Guylaine SAILLAT démission le 14 Mai,

Mr Christian RIGLER démission le 15 Mai.

Guy COURTINES et Christian RIGLER ont fait part de leur démission en soutien à Mme le Maire.

Guylaine SAILLAT se retire de cette équipe du fait de son déménagement de Comprégnac pour Rivière sur Tarn étant prévu pour fin Juin.

### Élections Municipales Partielles Complémentaires :

Toutes ces démissions entraînent donc de nouvelles élections municipales complémentaires qui auront lieu les 04 et 11/07.

Entre temps, Mr Olivier JULIEN, 1er Adjoint, assurera l'intérim de Maire pour traiter les affaires courantes.

Nous recherchons des personnes pour tenir le bureau de vote pour les Cantonales et Régionales qui auront lieu les 20 et 27 Juin et les municipales partielles les 04 et 11 Juillet.

Condition obligatoire pour tenir le bureau de vote : être vacciné mais un test PCR ou salivaire de moins 48h est toléré.

### **Réparation de la borne à incendie :**

Une borne à incendie est défectueuse dans le village à Comprégnac. Il faut impérativement la réparer, car ceci engage la responsabilité du Maire. Le devis s'élève à 3464€. Le fait que le vote du budget soit refusé, ce financement sera pris sur le fonctionnement, on ne récupère pas la TVA soit 690€. Si le budget passe entre temps, on pourra le passer en investissement et donc récupérer la TVA

Cette réparation entraîne le changement intégrale de la borne. Pour le futur, mieux sera de vérifier les bornes 2 fois par an.

### **Fleurissement de la Commune :**

Les plantes vivaces plantées l'année dernière ont fleuri en majorité sur Comprégnac. Quelques achats de plantes ont été effectué pour combler certains emplacements.

### **Informations diverses :**

Une personne de la commune effectuera un stage de quinze jours au sein de notre équipe d'employés municipaux. Ce stage débutera le 07/06 officiellement lorsque toute la partie administrative sera régularisée.

Possibilité d'ici quelques temps de passer aux horaires d'été (6h/13h) pour les employés municipaux.

Mr Julien évoque l'idée de mettre en place une boîte à livres sur Peyre (à côté de l'entrée de salle municipale) et sur Comprégnac (au niveau des panneaux d'affichage).

Station d'épuration, les problèmes persistent, 2 moteurs ne fonctionnent pas à Peyre, et 4 à Comprégnac. La recherche de panne est en cours.

Site internet Officiel de la Mairie : nous n'avons pas eu de retour de la part du SMICA sur notre 1er envoi de fin Mars. A l'issue de la mise en route, il faudra être formé et désigner un ou deux élus pour en être administrateur.

Site Facebook Officiel de Comprégnac / Peyre : en cours de création.

Chemin des Causses : Alexis TREILLET a le droit de mettre un portail, mais il ne doit pas être verrouillé.

Une rencontre a eu lieu avec le Major de gendarmerie entre la Mairie, Duncan LAFON et Alexis TREILLET. Le Major a expliqué que le chemin était, à ce jour, privé et toute prochaine dégradation du portail entrainera une garde à vue.

Un courrier de l'ARS précise que nous ne sommes pas aux normes depuis 2013 sur notre réseau d'eau et qu'il est vivement recommandé de se soumettre à ses réglementations.

Les travaux sont toujours prévus au niveau de l'eau car un budget est dégagé chaque année. Mais est ce que le montant est suffisant ? Des études sont à prévoir pour sécuriser notre réseau et améliorer la distribution en qualité. Olivier JULIEN et Mathieu LAMBRECHT ont rencontré Mr Jean Jacques CHARLES en charge de l'eau sur la communauté de Communes le Jeudi 27 Mai. Cette réunion a été riche en informations et nous avons récupéré des contacts pour nous aider dans nos démarches afin de recueillir des données pour améliorer notre réseau de l'eau. Affaire à suivre.

Mme ALVES Amélie, pour l'entreprise « SCP GRAVELLIER-FOURCADIER », viendra inspecter nos stations d'épuration et notre réseau d'eau le 23 Juin.

Broyeur de végétaux : un courrier sera envoyé à la présidente de la Communauté de Commune de Millau pour demander un achat mutualisé.

**La séance est levée à 20h20.**

Secrétaire de séance : Mathieu LAMBRECHT